

Depuis plus de quatre semaines, une mission de capture des tortues de Floride est expérimentée dans la région bastiaise. Une espèce importée dans les années 90 des États-Unis qui nuit à la préservation de la Cistude, tortue endémique de Corse et protégée à l'échelle nationale et européenne.

Les deux reptiles d'eaux douces se disputent aujourd'hui une place... au soleil. "Elles sont entrées en compéti-

tion sur les mêmes problèmes de reproduction, de nourriture et de zone d'ensoleillement. Il va y avoir difficilement de la place pour les deux. L'une est plus agressive et surtout plus compétitive. La Cistude, même si elle était dans son milieu naturel et donc normalement mieux adaptée, est supplantée par la *Trachemys Scripta elegans*, vecteur de pathologies qui peuvent poser des problèmes", explique Éric Guyon, responsable de l'uni-

versité biodiversité à la direction départementale des territoires et de la mer*, en charge des interventions auprès des espèces exotiques envahissantes.

Parmi lesquelles se retrouve donc la *Trachemys* aux tempes rouges dont le nombre sur la zone d'observation entre Folelli et Biguglia est estimé à 1 000 individus.

Plus de 12 000 tortues de Floride vendues sur l'île en dix ans

Le but de cette opération d'observation d'abord, puis de capture dans un deuxième temps, est d'améliorer les connaissances sur leur répartition sur le territoire et leur présence.

Chiffre toutefois à retenir pour évaluer la population : plus de 1 million de tortues de cette espèce d'élevage a été vendu en France après l'interdiction de commercialisation aux États-Unis. En Corse, il serait question de

plus de 12 000 achetées en dix ans. Et si la tortue de Floride se retrouve dans les cours d'eau, les canaux et les étangs de l'île, c'est parce qu'elle a été abandonnée. Le destin d'un animal de compagnie à l'espérance de vie de près de 70 ans devenu "envahissant" dans les aquariums des foyers. Le bémol, c'est qu'il l'est tout autant dans la nature.

Raison pour laquelle quatre types de pièges "expérimentaux" ont été installés à la suite d'un an d'études menées en groupe de travail et comité scientifique.

À partir de ces échanges coordonnés entre les différents acteurs de la biodiversité et de l'environnement, un protocole d'observation de trois mois a été élaboré, détaillant 180 transects ou zones d'observations ciblées, de 200 mètres de long.

Quatre types de pièges à l'essai

Après la pose de nasses

souples, de cages piège, de cage à insolation ou de filets verveux, sur un site de Folelli, puis sur le canal de Cap sud et sur le Golo, cette semaine c'est sur le Bevinco que l'expérience s'est poursuivie.

Tous les matins et jusqu'à demain, une équipe du conservatoire des espaces naturels, pilotée par la DDTM, financeur de l'opération, embarque dans un kayak pour vérifier les prises du jour. "C'est aussi une façon de tester les pièges les plus captivants selon les secteurs et de définir les meilleurs outils pour l'année prochaine", assure Éric Guyon.

En suivant le cours d'eau du Bevinco, Thomas Muller, chargé d'études au Conservatoire des espaces naturels, soulève une première nasse volontairement parfumée à la sardine. "Elle est vide." Seul un poisson-chat s'est laissé enfermer. Il sera relâché.

Il s'approche d'un piège à insolation. Toujours rien. "On s'aperçoit qu'il n'a fonctionné sur aucune zone ciblée." Il glisse doucement vers un filet verveux et découvre une tortue prisonnière. "C'est une Cistude." Comme toutes celles de cette espèce protégée, elle sera mesurée, comptabilisée et marquée. Une fois, l'observation terminée et reportée dans le carnet de bord, elle sera relâchée.

Un *modus operandi* encadré et répété au quotidien et à heures fixes. Et à chaque fois, sur la fiche de capture, sont notés la masse, les longueurs de la carapace, du plastron, le sexe, l'âge et la zone test de piégeage. Des palpations pelviennes sont aussi effectuées pour vérifier

la présence ou non d'œufs chez les femelles. "Il s'agit d'une espèce qui se reproduit rapidement."

En compétition pour une place au soleil...

Depuis le début de la campagne, 27 tortues de Floride ont été capturées puis envoyées au parc animalier de la plaine d'Oletta qui a reçu l'agrément de la DDCSP pour recueillir les espèces exotiques envahissantes. La carapace de la plus grande mesure 23 cm.

Plus de 300 individus ont déjà été observés sur ces zones "piégées". "Mais on peut penser qu'il y en a près de 1 000."

Reste à les capturer pour permettre à la Cistude d'être plus vaillante. "Si elles se réchauffent tard ou pas assez, elle va manquer d'énergie. Elle va perdre du poids", poursuit Thomas Muller en précisant que la tortue de Floride est une espèce pour sa part "opportuniste". Elle est omnivore et mange aussi bien de la viande que des plantes aquatiques et des larves.

Les informations recueillies lors de cette campagne, dont la dernière session de piégeage prend fin le 11 août, sont en cours d'analyse statistique.

Ce programme fera l'objet courant septembre d'une validation par le comité scientifique pour préparer la campagne du printemps 2020. Et aider ainsi la Cistude d'Europe à retrouver sa place au soleil.

JULIE QUILICI-ORLANDI

* Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.



Pour l'heure, la campagne a permis de capturer 27 tortues de Floride qui ont par la suite été confiées au parc animalier d'Oletta.

Quid de la loi ?

Deux arrêtés du ministère de l'Écologie et du Développement durable (arrêtés du 10 août 2004) fixent les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément détenant des animaux non domestiques.

Ainsi, si vous possédez des tortues de Floride depuis une date antérieure à 2004, il est possible de les détenir jusqu'à la mort de ces animaux. Pour cela, vous devez faire identifier ces tortues par un vétérinaire qui va injecter une puce électronique de la taille d'un grain de riz sous la peau de la patte arrière gauche. Mais il est interdit d'en accueillir d'autres depuis août 2004.

De plus, depuis cette date, les particuliers désirant recueillir des tortues de Floride doivent obtenir le certificat de capacité pour l'élevage de ces animaux. La tortue chinoise qui, elle, peut être achetée, risque à moyen terme de poser les mêmes difficultés, selon la DDTM.

* source Conservatoire naturel de la Corse.